



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 085-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.130

Déposée le : 06.05.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Réhabilitation de l'ancien foyer d'éducation de Prêles afin de pallier le manque de places pour jeunes délinquants en milieu fermé en Suisse romande ?

Au mois de février 2016, la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne a annoncé la fermeture pour la fin de la même année du Foyer d'éducation de Prêles, cela en raison de la nette sous-occupation structurelle de cet établissement de 70 places destinées à des mineurs condamnés à des peines privatives de liberté. Simultanément, la Direction de la police et des affaires militaires du canton a fait part de son intention de réaffecter le site en centre pour l'hébergement de requérants d'asile et de personnes en détention administrative. En 2019, le Grand Conseil bernois a enterré ce projet.

Suite au veto opposé par le Grand Conseil au projet du Conseil-exécutif de réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles en centre pour requérants d'asile déboutés, la question de l'utilisation des bâtiments de Châtillon reste ouverte.

Le 28 avril 2021, le journal de 19 h 30 de la RTS a consacré un long sujet à la question brûlante du placement des jeunes délinquants en milieu fermé en Suisse romande. Actuellement, il existe un seul centre de détention en milieu fermé pour jeunes délinquants en Suisse francophone. Il s'agit du centre de Pramont, en Valais, centre pour lequel pas moins de 30 jeunes sont sur liste d'attente. Le manque de places en milieu fermé semble appelé à s'aggraver si l'on considère l'augmentation de la délinquance juvénile constatée au cours des dernières années. A titre d'exemple, on peut citer les tribunaux pour mineurs dans le canton de Berne, qui ont enregistré une hausse des cas de 23 pour cent en 2020. Le même reportage de la RTS pour le 19 h 30 conclut en évoquant un projet du canton de Berne portant sur la création de 22 places pour jeunes délinquants et de quatre places pour jeunes femmes. La réalisation de ce projet par le canton de Berne serait prévue pour 2024.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants sur l'affaire exposée ci-dessus :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il commencé à élaborer un projet visant la réouverture de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles pour pallier le manque de places en milieu fermé pour les jeunes délinquants en Suisse romande notamment ?
2. Si oui à la question 1, quel est le degré d'avancement de ce projet ?
3. Si oui à la question 1, cela écarte-t-il définitivement d'autres pistes pour la réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ?
4. Si oui à la question 1, à combien sont estimés les investissements financiers nécessaires à la réouverture de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles ?
5. Si oui à la question 1, le Conseil-exécutif a-t-il pris contact avec la commune de Plateau de Diesse ?
6. Si oui à la question 1, le Conseil-exécutif a-t-il obtenu des garanties de plusieurs cantons romands qu'ils enverront leurs jeunes délinquants à Prêles à long terme ?
7. Existe-t-il d'autres options à l'étude en Suisse romande pour le placement en milieu fermé des jeunes délinquants violents ?

Motivation de l'urgence : L'urgence semble justifiée afin de connaître les éventuelles démarches entreprises par le canton de Berne pour réouvrir le Foyer d'éducation de Prêles, projet qui, le cas échéant, pourrait entrer en contradiction avec d'autres pistes actuellement en cours d'étude pour la réaffectation des bâtiments de Châtillon.

Destinataires

– Grand Conseil